PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Commune de Saint-Hilaire-la-Croix - Projet du Parc éolien des Côtes

Une consultation du public est ouverte du lundi 16 juin 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Energie Citoyenne en Combrailles (ECCO) relative à la création d'un parc éolien dénommé « Parc éolien des Côtes » sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Croix. Ce projet, soumis à évaluation environnementale, vise à créer un parc de 11 à 13 MW constitué de 3 éoliennes de 200 m en bout de pâle sur les parcelles ZH33, ZI65, ZI49 et ZI13 de la commune de Saint-Hilaire-la-Croix. Il relève de la réglementation des installations classées soumises à autorisation pour la rubrique 2980-1.

La consultation du public sera conduite par une commission d'enquête composée de M. Raymond AMBLARD, président, MM. Gilles MARQUET et Pierre ROSNET, membres titulaires et M. Bernard CHAUSSADE, membre suppléant.

Dès le début de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique sera consultable :
- sur le site internet spécialement dédié à la consultation du public accessible à l'adresse suivante: https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-scicecco/
- sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : www.puy-de-dome.gouv.fr
- sur support papier en mairie de Saint-Hilaire-la-Croix aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux : mardi de 15h30 à 18h00 et vendredi de 16h00 à 19h00

Ce dossier sera régulièrement complété, par le président de la commission d'enquête, des différents avis recueillis, notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Sous l'égide de la commission d'enquête et du pétitionnaire, deux réunions publiques seront organisées à la salle des Fêtes de Saint-Hilaire-la-Croix :
- réunion publique d'ouverture, le mercredi 25 juin 2025, de 18h00 à 20h00
- réunion publique de clôture, le mardi 2 septembre 2025, de 18h00 à 20h00
Les débats seront enregistrés.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de la consultation ses observations et propositions selon les modalités définies ci-après :
- sur le site internet spécialement dédié à la consultation du public : https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-scicecco/
- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Hilaire-la-Croix aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par voie postale adressée à M. AMBLARD, Président de la commission d'enquête, Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix – Le bourg – 63440 SAINT-HILAIRE-LA-CROIX
- par courriel électronique à l'adresse suivante : enquete.scicecco@democratie-active.fr
- directement auprès de la commission d'enquête, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront en mairie de Saint-Hilaire-la-Croix aux dates et heures suivantes :

vendredi 11 juillet 2025, de 16h00 à 19h00
mardi 26 août 2025, de 15h30 à 18h00

Les contributions peuvent se faire pendant toute la durée de la consultation de manière anonyme ou non. L'anonymisation devra être expressément formulée ; à défaut les données personnelles des contributeurs seront rendues publiques.

Dans un délai de trois semaines suivant la clôture de la consultation, un rapport sera établi par la commission d'enquête. Ce rapport sera rendu public sur le site internet spécialement dédié : https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-scicecco/ au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Grégory BONNET, représentant la commune de Montcel, présidente de la société ECCO : contact@energie-citoyenne-combrailles.fr
Le préfet du Puy-de-Dôme est l'autorité compétente pour prendre, soit une décision d'autorisation environnementale par arrêté préfectoral assorti éventuellement de prescriptions particulières, soit un arrêté préfectoral de refus.

18 boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04.73.98.63.63